

CAS HES-SO – HEP VD

En prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs

*De la déconstruction du problème public aux
aspects concrets d'intervention et de
collaboration selon les contextes spécifiques*

2025 - 2026

Contexte et enjeux

Véritables enjeux sociétaux et de santé publique, les phénomènes spécifiques de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire font l'objet depuis peu de plans d'action politiques qui visent à mieux prévenir et intervenir face à ces situations complexes.

Ces éléments de politiques publiques permettent une thématisation de ces phénomènes au sein des établissements scolaires et des structures d'accueil parascolaire. Ils ouvrent des perspectives pour améliorer l'expertise collective et mieux lutter contre ces dynamiques d'exclusion et de stigmatisation.

Le contexte actuel de volontés politiques en faveur de l'inclusivité, de la lutte contre les discriminations et la mise en place de mesures socio-éducatives en milieu scolaire ouvre des possibilités pour une analyse plus fine de ces phénomènes et ainsi une extension de l'amélioration des prises en charge.

Dans le même mouvement, un nombre croissant de structures d'accueil de l'enfance et la jeunesse (parascolaire, sportive, associative, etc.) sont intéressées à poursuivre et renforcer leurs efforts de prévention relatifs à ces situations de souffrances dans une logique de partenariat.

Description

Cette présente formation continue, développée par la HETSL en collaboration avec la HEP Vaud et le soutien d'Action Innocence, vise à étudier les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire, parascolaire et institutionnel.

En les considérant comme des objets complexes, une vision interdisciplinaire est nécessaire, en mobilisant notamment la sociologie, l'anthropologie, la philosophie, la psychologie, les sciences de l'éducation, les sciences de la communication et du langage, les sciences politiques.

Cette compréhension fine des différents aspects de la problématique permettra ainsi une mise en perspective de dispositifs à mettre en place pour permettre une meilleure prévention et des interventions prenant en compte la complexité des situations de harcèlement-intimidation entre pairs.

Public

Cette formation s'adresse particulièrement :

- aux enseignant·e·s, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, éducatrices sociales et éducateurs sociaux, directrices et directeurs, membres des directions d'institutions, infirmières et infirmiers, psychologues et intervenant·e·s de santé psychosociale, intervenant·e·s dans toute structure d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, animatrices socioculturelles et animateurs socioculturels, intervenant·e·s dans toute structure associative active en la matière ;
- titulaires d'un bachelor ou d'un titre jugé équivalent ;
- prêt·e·s, dans la mesure du possible, à développer un projet de prévention et d'amélioration des politiques internes aux institutions relatives aux phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs.

Les personnes qui ne seraient pas au bénéfice d'une titre d'une haute école peuvent accéder à la formation sur la base d'une procédure d'admission sur dossier.

Organisation et contenu

Le CAS en prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs est structuré en trois modules correspondant à un total de 12 crédits ECTS.

Module 1 Cadrages conceptuels et enjeux pratiques (4 crédits ECTS)

Le premier module abordera les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire en les inscrivant dans le spectre des violences. Les (més)usages de la notion de harcèlement dans différents contextes seront mis en perspective afin d'identifier les enjeux qui se dégagent en termes de prévention et d'intervention.

Des clarifications théoriques aux implications pratiques, les dynamiques de rejet et de stigmatisation, les effets de groupe et de pression à la conformité seront notamment développés à travers une approche interdisciplinaire.

Responsables : Caroline Dayer et Jennifer Dayer (-Lugon)

Calendrier : 5 et 19 septembre, 3 octobre, 14 et 28 novembre 2025

Mode de validation : Écrit individuel réflexif – à rendre pour le 8 décembre 2025

Module 2 Prévenir et intervenir (4 crédits ECTS)

Le deuxième module permettra de découvrir et d'articuler différentes modalités de prévention et d'intervention concernant les phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs en milieu scolaire et parascolaire. Du travail sur les cultures institutionnelles au renforcement des communautés éducatives, il s'agira de découvrir des outils de prévention et d'intervention mobilisables en fonction des contextes.

Responsables : Jennifer Dayer (-Lugon) et Caroline Dayer

Calendrier : 23 janvier, 4 et 27 février, 13 et 20 mars, 1^{er} mai 2026

Mode de validation : Écrit individuel réflexif – à rendre pour le 5 mai 2026

Module 3 Collaborations selon les contextes spécifiques (4 crédits ECTS)

Le troisième module sera mis à disposition pour développer des projets institutionnels pour permettre le transfert des connaissances et expériences de formation dans les contextes spécifiques des participant·e·s à la formation.

Responsable : Patrick Bonvin

Calendrier : 10 décembre 2025, 27 février, 27 mars, 22 mai et 19 juin 2026

Mode de validation : Écrit décrivant le projet institutionnel développé – à rendre pour le 26 juin 2026

Modalités pédagogiques

Les options pédagogiques et les moyens didactiques envisagés pour cette formation se réfèrent aux principes et méthodes de la formation des adultes. Il sera notamment fait appel au travail par projet, de manière à développer les compétences effectives des participant·e·s. Les expériences des professionnel·le·s en formation seront sollicitées dans la perspective d'une démarche réflexive.

Le dispositif inclut une démarche de développement de projet, à partir du mois de décembre, dont les différents moments (mise en place, laboratoires et colloque final) sont organisés afin de faciliter le développement progressif d'un projet institutionnel accompagné par notre équipe de formateur·trice·s en vue de l'échéance du mois de juin.

Évaluation et titre obtenu

Les participant·e·s qui auront :

- assisté de façon régulière aux sessions de formation (90% de présence au moins)
- répondu aux exigences de l'évaluation pour chacun des trois modules
- réglé la totalité de la finance de participation à la formation

se verront délivrer le titre CAS (Certificate of Advanced Studies) HES-SO en prévention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs (12 crédits ECTS).

Lieu de la formation

HETSL Lausanne, HEP Vaud

Conditions financières et désistement

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Coûts de la formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription.

Frais de formation : CHF 5'900 payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'elles·ils reçoivent ou non des subsides.

Article 8 du règlement de la formation

- La formation doit être intégralement payée au plus tard à échéance de la facture.
- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue
- En cas de désistement :
 - o la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - o les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - après confirmation d'admission et jusqu'au 61ème jour avant le début de la formation : 20%
 - du 60ème jour au 30ème jour avant le début de la formation : 50%
 - moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
- En cas d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas où de graves circonstances personnelles, non-prévisibles, surviennent et empêchent le-la participant·e de commencer ou de poursuivre la formation, la Direction peut - sur la base des documents présentés (certificat médical notamment) - assouplir les règles ci-dessus. Elle privilégiera d'abord le report de la participation à la formation, pour autant qu'une nouvelle volée démarre.
- Pour le cas où il y a trop de désistements, la Direction peut, quand bien même les montants dus pour la formation ont été payés, repousser son ouverture.
- En cas de force majeure, soit en présence de circonstances imprévisibles, inévitables et extérieures à la volonté des parties telles que épidémie, pandémie ou guerre notamment, la Direction peut suspendre la formation.

- La Direction peut reporter ou annuler la formation suspendue pour cause de force majeure, le report étant privilégié. En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le participant, la HETSL restitue les montants relatifs à la part non exécutée de la formation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par la HETSL.

Modalités et délai d'inscription

L'inscription se fait sur la page de la formation : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-prevention-des-phenomenes-de-harcelement-intimidation-entre-pairs/>

Renseignements

Responsable de la formation : Basile Perret, maître d'enseignement, basile.perret@hetsl.ch
Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne